

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2026-193
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE
.....
COMMUNE DE CASTELNAUDARY
.....

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : FONCTION
PUBLIQUE

Sous matière :
PERSONNEL
TITULAIRE ET
STAGIAIRE DE LA
F.P.T

**OBJET : MISE A
DISPOSITION DE
PERSONNELS
AUPRES
D'ASSOCIATIONS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE
33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

AFFICHAGE EN DATE
DU : 23 JUIN 2026

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

02 JUL. 2026

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 011-211100763-20260629-DB2026193-DE



Séance du Conseil Municipal du lundi 29 juin 2026
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER,
Maire

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT
François, GRANIER Prescillia, VÉRONIN-MASSET Jean-
François, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe,
CHABERT Sabine, DE LA CASA Javier, GANGLOFF Didier,
BATIGNE Brigitte, GHROUS Melker, BARBAUD Fabienne,
KICKOFF Gladys, FREUDENREICH Patrick, ESCAFRE
Élisabeth, RATABOUIL Michel, SÉMAT Gérard, GIRY
Christophe, LAMMOGLIA Éric, PERLES Bruno, DE ALMEIDA
Marie, GAÏANI Audrey, CHANCROGNE Maëva,
MONDRAGON Gérard, MOUTON Jean-Baptiste, DERKAOU
Kalvin.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

VIALARET Max donne pouvoir à GAÏANI Audrey,
PERRIN Afaf donne pouvoir à GIRAL Hélène,
FERNANDEZ Sandrine donne pouvoir à DERKAOUI Kalvin,
CADEL Fabien donne pouvoir à MONDRAGON Gérard,
FONTÈS Audrey donne pouvoir à MOUTON Jean-Baptiste.

Absent : ESTRADE Quentin.

Secrétaire : KICKOFF Gladys.

Vu le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L.334-1, L.512-6 à 512-9
et L.512-12 à L.512-15 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable
aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise à jour des mises à disposition de
personnel pour la période 2026/2027 comme suit :

- Mise à disposition auprès du Club Nautique Castelnaudarien (1 agent) :

L'agent intervient, selon un planning défini dans la convention, à raison de 9,5 heures par
semaine pendant la période scolaire, de mi-septembre 2026 à mi-juin 2027, soit 31 semaines
pour l'année 2026-2027, pour un total de 283,15 heures.

- Mise à disposition auprès du comité d'organisation de la fête du Cassoulet (1 agent) :

La mise à disposition correspond à 400 heures annuelles, réparties en fonction du calendrier de préparation et suivi de l'événement de septembre 2026 à août 2027.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la mise à jour des mises à disposition de personnel pour l'année 2026/2027 ;

L'AUTORISE à mettre à disposition les agents au profit des organismes d'accueil demandeurs ;

L'AUTORISE à signer les conventions de mise à disposition avec les organismes d'accueil concernés ainsi que les arrêtés individuels.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 02 JUIN 2026 Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 02 JUIN 2026 Par publication le : 02 JUIN 2026 Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL
--



Castelnaudary, le 29 Juin 2026

Le Maire,

Philippe GREFFIER